

## ROYAUME-UNI

**Date des élections:** 28 février 1974

### **But de la consultation**

Renouvellement de la totalité des membres de la Chambre des Communes, dissoute 16 mois avant l'échéance normale de la législature.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement britannique est composé de 2 Chambres, la Chambre des Communes et la Chambre des Lords.

La Chambre des Communes comprend 635 membres \* élus pour 5 ans, dont 516 représentent l'Angleterre, 71 l'Ecosse, 36 le Pays de Galles et 12 l'Irlande du Nord.

La Chambre des Lords n'a pas un nombre de membres déterminé. Sur les 1075 membres potentiels, 282 ne peuvent pas prendre part aux travaux de la Chambre, soit parce qu'ils ne sont pas en possession d'une lettre de convocation, soit parce qu'ils sont en congé. La Chambre se compose de pairs héréditaires (environ 761), de membres de droit (deux archevêques et 24 évêques), de membres nommés (270 pairs à vie) et de 77 membres récemment ennoblis à titre héréditaire.

### **Système électoral**

Est électeur, tout sujet britannique ou tout citoyen de la République d'Irlande, de l'un ou l'autre sexe, ayant atteint l'âge de 18 ans le jour du scrutin et inscrit sur le registre électoral de sa circonscription de résidence à la date de référence, soit le 10 octobre de chaque année. Dans le cas d'élections parlementaires, dans chaque circonscription de la République d'Irlande, les électeurs doivent avoir résidé en Irlande du Nord au moins les 3 mois précédant la date d'inscription. Toutefois, sont privés du droit de vote, notamment, les membres de la Chambre des Lords, les malades mentaux, les criminels condamnés à plus de 12 mois de prison et quiconque a été condamné, au cours des 5 années précédant le scrutin, pour corruption ou fraude électorale.

Les registres électoraux sont dressés au niveau de la circonscription et font l'objet d'une révision annuelle à date fixe. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la Chambre des Communes, tout sujet britannique âgé de 21 ans, à l'exclusion des malades mentaux et des faillis. Il y a incompatibilité

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 16.

entre le mandat de membre de la Chambre des Communes et fonctionnaire, membre des forces armées et de la police, juge, membre du clergé anglican et membre de la Chambre des Lords.

Une candidature doit être présentée par 2 électeurs et appuyée par 8 autres ; elle doit en outre être accompagnée d'un dépôt de £150,— remboursable au candidat ayant obtenu au moins 1/8 du nombre total des suffrages valablement exprimés dans la circonscription.

Le Royaume-Uni est divisé en 635 circonscriptions. Dans chacune d'elles un membre de la Chambre des Communes est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les sièges qui deviennent vacants à la Chambre des Communes en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles. Le problème des vacances ne se pose pas à la Chambre des Lords, sauf lorsqu'un archevêque laisse son siège vacant, lequel est alors occupé par l'évêque le plus ancien du diocèse en cause.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement a été dissous le 8 février 1974, soit au lendemain de l'annonce par le Premier Ministre, M. Heath, d'élections générales le 28 février. La campagne électorale a donc duré 3 semaines, la date limite de dépôt des candidatures ayant été fixée au 18 février.

Compte tenu du redécoupage des circonscriptions, il s'agissait de pourvoir 635 sièges, soit 5 de plus que lors des précédentes élections. Le redécoupage a entraîné le maintien tel quel de 201 circonscriptions, mais la disparition de 32 circonscriptions divisées en 37 nouvelles circonscriptions.

Les deux principales formations politiques du pays, le Parti conservateur et le Parti travailliste, présentaient des candidats dans toutes les circonscriptions d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, tandis que le Parti libéral présentait 517 candidats, ce qui, avec l'ensemble des autres formations politiques et les Indépendants, portait le nombre total des candidats à plus de 2 100.

Etant donné que, au moment de l'annonce des élections générales, le pays vivait sous le régime de l'état d'urgence et de la semaine de 3 jours de travail, décrétés par suite de la grève générale des mineurs, les élections ont, avant tout, été entendues comme un test de soutien soit à la détermination du Gouvernement conservateur de tenir ferme face à ce que celui-ci considérait comme des réclamations salariales inflationnistes soit l'affirmation des syndicats et du Parti travailliste que la politique anti-inflationniste affectait indûment les travailleurs. Lors d'une allocution télévisée, le Premier Ministre, M. Heath, a insisté sur le thème électoral des Conservateurs « Qui gouverne la Grande-

Bretagne? » et il a caractérisé comme suit le choix radical devant lequel se trouvait placé l'électorat : « Les élections vous donnent, à vous, peuple, l'occasion de dire aux mineurs et à quiconque s'arroge de semblables pouvoirs : " les temps sont durs mais nous sommes tous embarqués sur le même bateau et si vous tentez de nous couler vous coulerez de même. " »

Aussi bien pour les Conservateurs que pour les Travaillistes et les Libéraux, les thèmes clés de la campagne électorale ont été les questions d'inflation et de chômage et celle de savoir quel parti serait le plus à même de demander un emprunt à l'étranger en vue de couvrir le déficit de la balance des paiements. Les Conservateurs ont plaidé en faveur de leur politique actuelle des prix et des salaires; les Travaillistes, sous la direction de l'ancien Premier Ministre, M. Harold Wilson, ont demandé une « société équitable », reprenant les thèmes classiques de contrôle strict des prix et de négociations libres concernant les salaires, et ils ont proposé une renégociation des termes de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Les Libéraux, dirigés par M. Jeremy Thorpe, proposaient une innovation : un système de « taxes contre l'inflation » applicable aux sociétés ainsi qu'aux travailleurs après adoption d'un accord tripartite sur les prix, les salaires et les dividendes; ils demandaient également une participation accrue des salariés au capital industriel grâce à la propriété des stocks.

Les résultats des élections n'ont guère été probants: pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, aucun parti politique n'a recueilli la majorité au sein de la Chambre des Communes. Bien qu'ayant remporté le plus grand nombre de sièges (301), le Parti travailliste n'a pas réussi à obtenir la majorité (318). Parmi les autres formations, il convient de relever que le Parti nationaliste écossais avec 7 sièges et le Conseil unioniste de l'Ulster unie avec 11 des 12 sièges de l'Irlande du Nord, ont nettement progressé.

Immédiatement après les élections, M. Heath s'est efforcé de poursuivre son mandat avec l'appui des Libéraux, mais ses efforts pour persuader ceux-ci de le soutenir sont restés vains. Le Chef du Parti travailliste M. Wilson a alors été nommé Premier Ministre à la suite de la démission de M. Heath le 4 mars. En quelques jours, M. Wilson a formé un Gouvernement travailliste minoritaire — le premier depuis 1929. Les Travaillistes ont donc repris les rênes de l'Etat qu'ils avaient laissées 3 ans et 8 mois plus tôt.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Communes

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	39 798 899
Suffrages valablement exprimés . . . . .	31 333 226

-  
s.

Formation politique	Suffrages obtenus	o	Répartition des sièges à la Chambre des Communes
Parti conservateur. . . . .	<b>11 963 207</b>	<b>38,2</b>	<b>296</b>
Parti travailliste. . . . .	<b>11 654 726</b>	<b>37,2</b>	<b>301</b>
Parti libéral. . . . .	<b>6 063 470</b>	<b>19,3</b>	<b>14</b>
Conseil unioniste de l'Ulster unie .			<b>11</b>
Parti national écossais. . . . .			<b>7</b>
Parti nationaliste gallois. . . . .			<b>2</b>
Parti travailliste indépendant . . .	<b>1 651 823</b>	<b>5,3</b>	<b>1</b>
Parti travailliste démocrate . . . .			<b>1</b>
Parti travailliste social-démocrate.			<b>1</b>
<i>Speaker.</i> . . . . .			<b><u>1</u></b>
			635

\* Une élection partielle était en cours lorsque la dissolution est intervenue.

2. Répartition des membres de la Chambre des Communes  
par catégories professionnelles

Directeurs de sociétés, administrateurs . . . . .	218
Professions juridiques. . . . .	<b>115</b>
Enseignants, chargés de cours. . . . .	76
Ouvriers spécialisés. . . . .	66
Journalistes, etc. . . . .	62
Travailleurs manuels. . . . .	34
Agriculteurs. . . . .	33
Médecins, chirurgiens. . . . .	10
Divers. . . . .	21
	635

3. Répartition des membres de la Chambre des Communes par sexes

Hommes. . . . .	612
Femmes. . . . .	23
	635

4. Répartition des membres de la Chambre des Communes par classes d'âge

Moins de 30 ans. . . . .	12
31-35. . . . .	54
36-40. . . . .	<b>64</b>
<b>41-45.</b> . . . . .	123
46-50. . . . .	115
51-55. . . . .	100
56-60. . . . .	81
61-65. . . . .	58
66-70. . . . .	20
Plus de 70 ans. . . . .	5
	632*

\* Statistiques disponibles.